

À Rouen, l'eau est contaminée par des polluants éternels

Une pollution aux PFAS, des produits chimiques hyperpersistants, a été détectée dans le réseau d'eau de la ville, selon les mesures auxquelles Mediapart a eu accès. Les communes ouvrières au sud de la Seine semblent particulièrement touchées.

Jade Lindgaard

14 février 2022 à 09h19



 Lire plus tard

 Offrir l'article

A+ A-   PDF

Quatre lettres qui ne disent rien à la plupart d'entre nous : « PFAS » (sigle anglais de « *substances perfluoroalkylées* »). Pourtant, ces produits chimiques prolifèrent et se répandent dans les sols et les eaux. Composés de molécules de carbone et de fluor reliées en chaîne, ils résistent aux biodégradations, aux traitements thermiques et chimiques. Ce sont des polluants éternels.

Ils sont utilisés dans les systèmes de climatisation, les poêles en Téflon, les mousses antifeux, les emballages alimentaires, pour imperméabiliser les cuirs et nettoyer les sols ou pour farter les skis. On en trouve dans l'industrie aérospatiale, la défense, l'aviation, la construction, les produits ménagers, l'électronique. Il en existe des milliers de sortes différentes – près de 5 000 ont été répertoriés.

Aux États-Unis, ils sont au cœur du grave scandale sanitaire du Téflon, fabriqué par le géant de la chimie DuPont, qui a pollué tout un territoire, et que Todd Haynes a mis en scène dans son film *Dark Waters*. En Italie, 200 personnes ont monté une action de groupe contre Miteni, une usine chimique qui a déversé d'énormes quantités de PFAS dans la plaine du Pô à partir des années 1960.



qui n'entrera en vigueur qu'en 2026, et ne présente dès lors pas de non-conformité. » Elle ajoute vouloir examiner les modalités de réalisation de l'étude.

Une interdiction de l'utilisation des PFAS est en préparation au niveau européen, dans le cadre du règlement Reach : une directive de décembre 2020 sur la qualité des eaux de consommation humaine prévoit une limite de 100 nanogrammes (un nanogramme = un milliardième de gramme) par litre d'eau, en cas de présence cumulée de 20 perfluorés. Elle doit entrer en vigueur en France à partir de janvier 2026.

Le maire de Rouen (PS) Nicolas Mayer-Rossignol, également président de la Métropole Rouen-Normandie, qui gère elle-même la distribution de l'eau *via* une régie, reconnaît avoir reçu « à titre confidentiel » l'étude de Valgo sur les PFAS, remise « de façon informelle et non officielle ». Il précise l'avoir « immédiatement fait parvenir aux services de l'État, seule autorité compétente en matière de normes à ce sujet ». Notant que « l'attention portée aux PFAS est croissante », il ajoute que « si un examen contradictoire des protocoles et conclusions » de l'étude « peut permettre de renforcer les approches coordonnées de l'État et de la Métropole, [cette dernière] y souscrita bien volontiers ».

Une nappe phréatique, en sous-sol, semble particulièrement touchée par la pollution à ces substances ultrapersistantes : celle de Saint-Étienne-du-Rouvray, au sud de Rouen, et à proximité d'une zone industrielle. Pour 20 composés, les niveaux mesurés par l'étude sont jusqu'à plus de deux fois supérieurs à la norme européenne : 238 nanogrammes par litre (ng/l), alors que la valeur limite est de 100 ng/l.



Chapelle, à Saint-Étienne-du-Rouvray. Or elle dessert de nombreuses communes en eau potable : Freneuse, Petit-Couronne, Petit-Quevilly, Saint-Étienne-du-Rouvray, Sotteville-sous-le-Val, Sotteville-lès-Rouen, Tourville-la-Rivière. C'est le plus gros ouvrage de la Métropole, avec une capacité de production de 50 000 m³ d'eau par jour.

La contamination des eaux de surface est faible mais celle des nappes souterraines est importante.

« Cette nappe est effectivement alimentée en partie par des eaux provenant de zones à lourd passé industriel », commente Nicolas Mayer-Rossignol, président de la Métropole Rouen-Normandie, « la vulnérabilité de la nappe à de potentielles migrations de polluants de ces zones est surveillée ». Concrètement, l'usine de La Chapelle n'est utilisée qu'à environ 30 % de ses capacités, précise l'élu. La Métropole recherche une autre source pour, à terme, se dispenser de l'utilisation de cette nappe en temps normal, et ainsi « privilégier des ressources moins vulnérables ».

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, la contamination des eaux de surface est faible mais celle des nappes souterraines est importante. Or ces aquifères communiquent avec des aires de captage d'eau à destination humaine. L'étude de Valgo mesure des concentrations totales oscillant entre 33 et 176 ng/l. C'est bien au-dessus des chiffres qu'avait mesurés l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) en 2011, lors d'une évaluation nationale sur la pollution aux perfluorés : entre 1 et 10 ng/l.

L'eau qui coule dans le robinet des habitant·es de Rouen ne comporte qu'une faible concentration de composants perfluorés, selon les prélèvements que Valgo a pu faire au domicile de certaines personnes (voir en annexes sa méthode). Si l'on prend une liste de 60 PFAS détectées dans le réseau d'eau potable, leur concentration moyenne atteint 7,49 nano gramme par litre, avec une pointe à 33 ng/l, selon l'étude. C'est en deçà de la valeur limite européenne de 100 ng/l pour 20 PFAS, et de 500 ng/l pour tous les PFAS.

Certaines PFAS seront surveillées à partir de juin 2022

Mais ce n'est pas négligeable pour autant car les facteurs de pollution sont multiples et les organismes humains se retrouvent exposés à de nombreuses substances chimiques par ailleurs (pollution de l'air extérieur et intérieur, dans les transports, sur le lieu de travail, etc). L'eau du robinet des communes alimentées par l'usine de Saint-Étienne-du-Rouvray n'a pas été analysée.

Afin d'évaluer correctement le risque que cette eau représente pour la santé, des études environnementales et épidémiologiques seraient nécessaires. Car ces substances ne sont pas mesurées par l'Agence régionale de santé (ARS) dans la cadre de la surveillance de la potabilité de l'eau. « *S'agissant des eaux destinées à la consommation humaine, les PFAS ne sont actuellement pas recherchées dans le cadre du contrôle sanitaire mis en œuvre par les ARS en application du code de santé publique* », explique la préfecture. Cette pollution aux composants perfluorés est-elle stable, en hausse, ancienne ? Impossible aujourd'hui de répondre à ces questions. Certaines PFAS seront surveillées dans les eaux souterraines du bassin Seine-Normandie à partir de juin 2022.

« *Concernant le bassin Seine-Normandie, une dizaine de ces composés font l'objet d'une surveillance* » en sortie d'usine, explique la préfecture. Ces substances ne sont pas souvent quantifiées mais quand elles le sont, « *les concentrations maximales mesurées sont généralement faibles* ». La réglementation sur les installations classées prévoit des obligations de surveillance et de limitation de rejets de produits perfluorés.

Pas de valeur sanitaire de référence

Dans l'étude de Valgo, 13 composés ont été observés dans 100 % des échantillons, dont deux produits interdits en 2008 et 2020 en raison de leur toxicité (le PFOS et le PFOA). La concentration en perfluorés est dix fois supérieure sur la rive gauche de la Seine, là où se trouvent des zones industrielles et des communes plus populaires que sur la rive droite, alimentée par d'autres aires de captage.

Un autre site est mis à l'index par cette recherche : la station d'épuration Émeraude, qui se trouve elle aussi au sud de Rouen. Or celle-ci rejette 15 kilos de composés perfluorés par jour dans la Seine, selon les évaluations de Valgo, en raison d'un traitement incomplet de ces substances. Cela conduit à « *un risque environnemental conséquent* » selon l'auteur du rapport car elles sont toxiques pour les organismes biologiques et les écosystèmes.



[RDV demain soir pour voir MEDIA CRASH](#)

[En savoir plus](#)



MEDIAPART

[Nous contacter](#)



[uniondesvictimesdelubrizonl76](#)

[Parrainer](#)



[Menu](#)

[À la Une](#)

[Émissions](#)

[Enquêtes](#)

[Rubriques](#)

[Le Club](#)

[Présidentielle 2022](#)

[Battre la campagne](#)

[Écologie](#)

[Le de ClubMediapart Participez au débat](#)

Ces mesures ont été prises par l'entreprise Valgo, spécialisée dans la dépollution, et notamment chargée du nettoyage de l'ancien site de la raffinerie Petroplus. Selon son PDG, François Bouché, la société « *a fait ces démarches pour développer des solutions technologiques et un brevet en cours car l'enjeu des PFAS est mondial* ». Pour le chef d'entreprise : « *C'est une étude scientifique qui nous a permis d'appréhender le comportement des PFAS dans le milieu naturel. C'est en réalisant cette étude que nous avons noté des concentrations importantes à proximité d'un bassin de pompage à Saint-Étienne-du-Rouvray. Ces concentrations sont préoccupantes mais il faudra plus d'investigations pour déterminer avec plus de certitudes les risques pour la population.*

Notre mission n'est pas de contrôler la pollution des eaux de la Seine mais de trouver des solutions techniques pour la traiter. »

Quels sont les risques pour la santé humaine ? C'est une question difficile. Différentes agences de santé proposent différents niveaux de dose tolérée par l'organisme en fonction des pathologies prises en compte : hépatotoxicité, baisse de fertilité, baisse de la réponse vaccinale, effets sur le système immunitaire. Certains composés de la famille PFAS sont très étudiés (PFOA et PFOS), mais d'autres beaucoup moins, et certains pas du tout. Il n'existe qu'un nombre limité de valeurs toxicologiques de référence, qui servent à établir les seuils maximaux d'exposition.

Pour l'Anses, l'effet toxique majoritaire est l'hépatotoxicité (une inflammation du foie), et correspond à une dose journalière élevée (entre 25 et 4 000 nanogrammes par kilo et par personne chaque jour).

Mais *« compte tenu de nouvelles connaissances scientifiques »*, l'avis de l'Anses *« n'est plus à jour sur l'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de PFAS dans les eaux destinées à la consommation humaine »*, explique la préfecture de Seine-Maritime. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a fixé de nouvelles limites. Ces travaux *« rendent obsolètes les valeurs sanitaires maximales proposées par l'Anses »*, ajoute l'État français. Mais, à ce jour, la Direction générale de la santé ne dispose pas de valeurs sanitaires de référence.

→ À LIRE AUSSI

« L'exposition à l'environnement est une cause majeure de maladies humaines »

11 janvier 2022

Lire plus tard 

Lubrizol : l'État minimise la pollution

22 juillet 2021

Lire plus tard 

De nombreux sites industriels entourent la ville de Rouen et surplombent ses nappes d'eau souterraines. Parmi ceux-ci, le plus célèbre est sans doute celui de Lubrizol, dévasté par un incendie en 2019. Or un composé fait le lien entre l'usine du

milliardaire états-unien Warren Buffet et la pollution des eaux à Saint-Étienne-du-Rouvray, selon les données mesurées par Valgo.

Il s'agit du « *PFECCHS* », une substance « *non usuelle* », qui entre dans la composition des huiles de moteurs aéronautiques, explique l'étude. Il se trouvait dans les eaux d'extinction de l'incendie de Lubrizol, selon les données de Valgo. Et il été mesuré dans la nappe de Saint-Étienne-du-Rouvray – à un faible taux (0,91 ng/l).

Sollicité par Mediapart, le groupe américain répond que « *la chimie mise en œuvre par Lubrizol n'est pas une chimie du fluor* », ce composé qu'on trouve dans les PFAS. Il ajoute que « *les eaux de l'incendie* » de 2019 « *ont été stockées temporairement sur instruction préfectorale et ont été détruites en centres agréés ensuite* ».

Deux ans et demi après l'incendie qui a vu 10 000 tonnes de produits chimiques partir en fumée, des zones d'ombre persistent sur l'ampleur et la nature des pollutions qu'il a occasionnées.

Jade Lindgaard

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).

Boîte noire

Cet article est le fruit d'une enquête de plusieurs semaines. Toutes les personnes et institutions sollicitées ont répondu, à l'exception du ministère de la transition écologique. Vous pouvez retrouver des explications supplémentaire sur la méthodologie de l'étude en annexes.

 Voir les annexes de cet article



 Offrir l'article

 3 commentaires

 Recommander

Newsletter



Découvrez la lettre écologie

Un mercredi sur deux, retrouvez les enquêtes et décryptages de Mediapart sur les blocages en matière d'écologie.

[Je m'inscris](#)

Aujourd'hui sur Mediapart

Asie — Reportage





« Qu'allons-nous devenir ? »

par Rachida El Azzouzi et Mortaza Behboudi

Droite

Pécresse au Zénith : un meeting raté et des emprunts à l'extrême droite

par Ilyes Ramdani

Violences sexuelles — Analyse

Un an après la mort de Guillaume, le PCF accusé d'inaction

par Clément Pouré

Culture-Idees

Le « Manifeste pour une mondialité apaisée » de Mireille Delmas-Marty

par La rédaction de Mediapart

Santé — Reportage

En pédiatrie, le coronavirus est un virus parmi d'autres

par Caroline Coq-Chodorge

[Voir la Une du Journal](#)

Vos avantages abonné·es



Extrait de BD offert

Découvrez **gratuitement** les premières pages de *Aux portes du Palais : comment les idées d'extrême droite s'installent en France*.



Enquête offerte

Découvrez une enquête tirée du dernier numéro de la **Revue du Crieur** : *Refoulement et persistance de la question coloniale*.



Media Crash, qui a tué le débat public ?

Mediapart et Premières Lignes vous racontent les coulisses des grands médias. Censures, autocensures, pressions... pour la première fois un documentaire démontre les ravages de la concentration des médias en France.

Exclusif abonné-e-s : RDV mardi soir sur Mediapart pour sa diffusion en avant-première !

[En savoir plus](#)

À ne pas manquer

Europe — Enquête



À Bruxelles, le lobbying en zone grise des grandes entreprises françaises

par Cédric Vallet

Gouvernement — Enquête

Jean Castex : une passion immodérée pour les jets de la République

par Sébastien Bourdon, Antton Rouget et Ellen Salvi

Justice — Enquête

Le député Benoît Simian visé par une nouvelle enquête

par Antton Rouget

Social

Chômeurs lésés : le médiateur de Pôle emploi prend à partie le gouvernement

par Cécile Hautefeuille

Énergies

Gaz : les oubliés du bouclier tarifaire

par Martine Orange

Nos émissions

À l'air libre

Cette semaine dans « À l'air libre »

par À l'air libre

À l'air libre

La présidence Macron sous enquêtes

par À l'air libre

Grand entretien

Grèves et « soviets écolos » : vers un « communisme du vivant »

par Fabien Escalona et Romaric Godin

Ouvrez l'Élysée

Usul. Successions : faut-il déshériter les héritiers ?

par Usul et Ostpolitik

Newsletters

Recevez chaque jour les titres à la Une

Inscrivez-vous

Le Journal

International

France

Economie

Culture

Dossiers

Fil d'actualités

Journal imprimé

Le Studio

Vidéos

Podcasts

Documentaires

Portfolios

Panoramiques

Le Club

Depuis 48 heures

À Propos

Qui sommes-nous ?

[Les blogs](#)
[Les éditions](#)

[L'agenda](#)

[La charte](#)

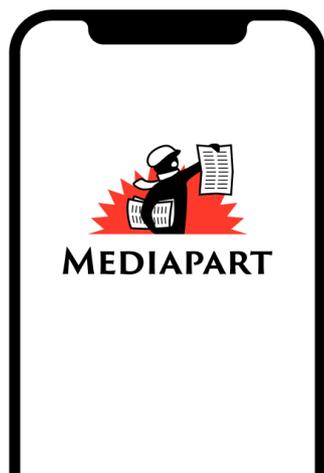
[Participez](#)

[Besoin d'aide ?](#)
[Nous contacter](#)

[Partager des documents](#)

[Plan du site](#)

[Recrutement](#)



[Mentions légales](#)
[Charte de déontologie](#)
[Charte de participation](#)
[CGV](#)
[Confidentialité](#)
[Gestion des cookies](#)